



COMPOSITION DES JURYS
UFR SCIENCES DE LA VIE, DE LA TERRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Année universitaire 2018-2019

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;

VU l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la Licence ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;

VU l'arrêté du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 24 septembre 2018 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la Licence 2 Sciences de la Vie est ainsi constitué pour le premier semestre de l'année universitaire 2018 - 2019 (S3 de la licence de sciences de la vie) :

Président(e) : Véronique Laurens

Membres :

Aurélie Rieu-Guigon

Claire Rosnoblet

Christine Stern

Stéphane Garnier

Irina Bundeleva

Jean-Pierre Vannier

Dehbia Abed-Vieillard

Nathalie Leborgne-Castel

François Bousquet

Michèle Bichot

Emmanuelle Pucéat

Sophie Le Gallet

Corinne Leloup

Article 2 :

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement, et sur le site internet de l'UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement.

Fait à DIJON, le

Le Directeur de l'UFR,

Michel NARCE